

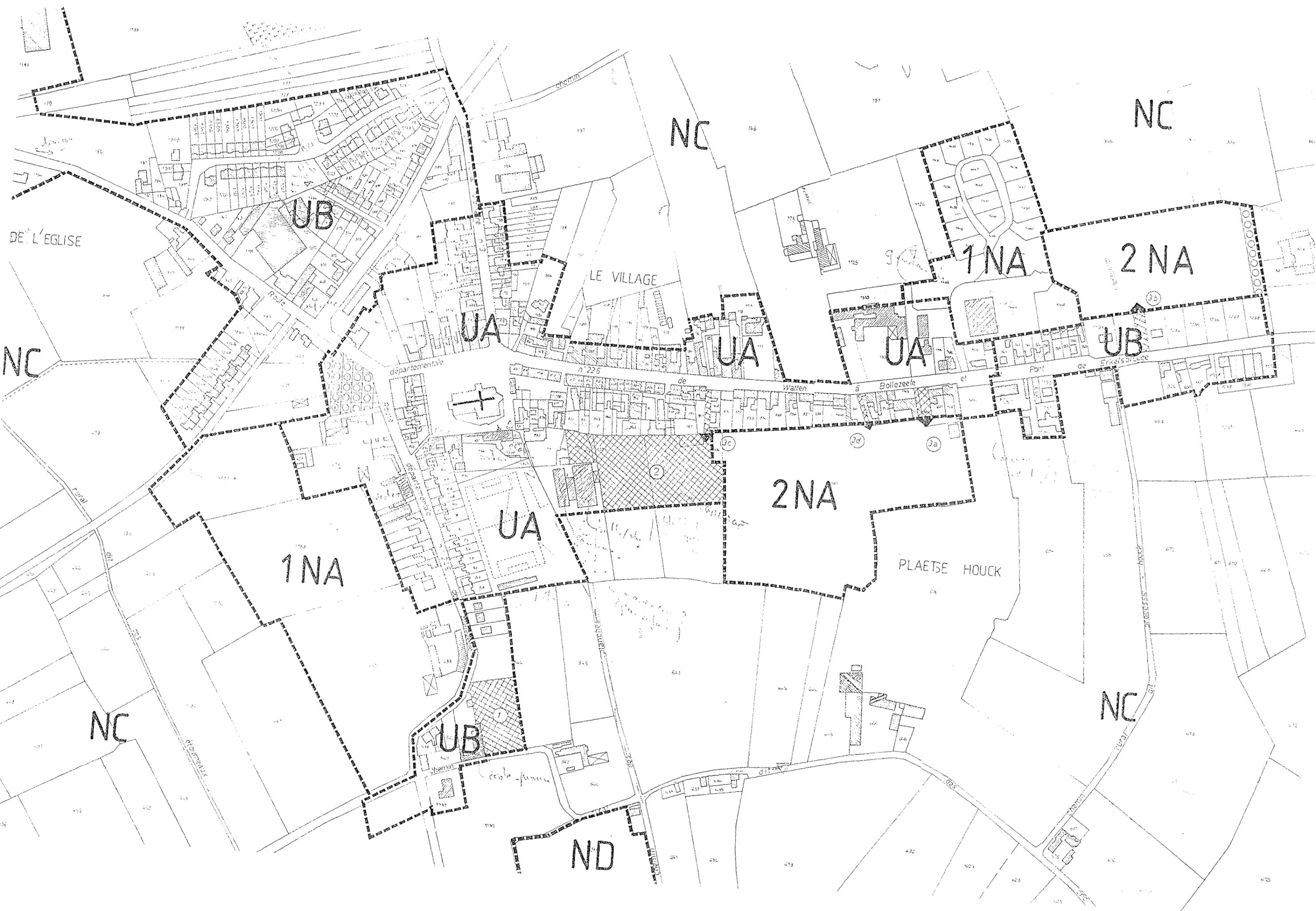
**COMMUNE DE BOLLEZEELE**

**Canton de Wormhout**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**Février 1991**





DE L'EGLISE

UB

NC

NC

LE VILLAGE

1NA

2NA

UA

UA

UA

UB

NC

départementale

n° 225

de

Watten

à Bollezeele

et

Pont de Erke's broeke

UA

2NA

1NA

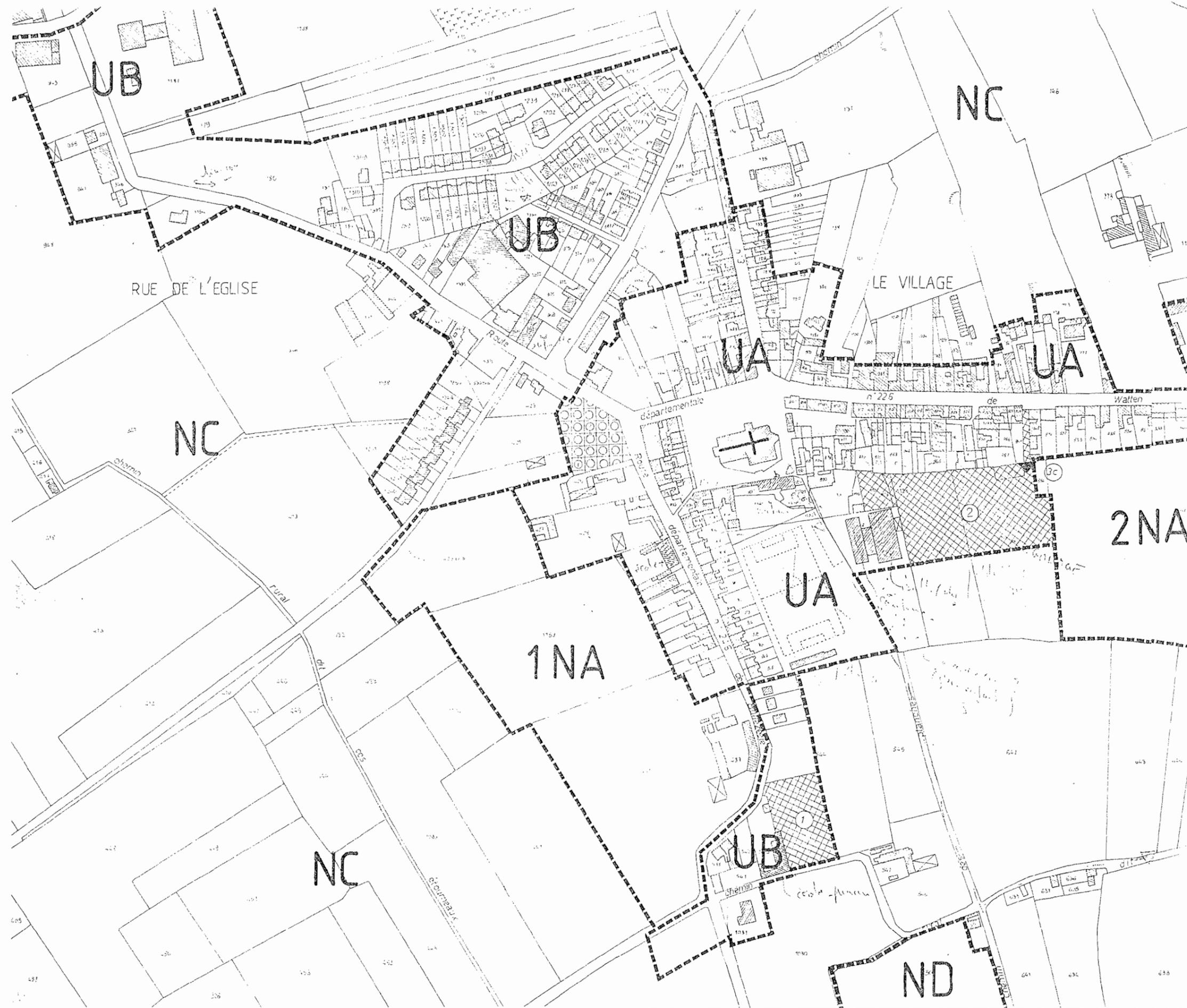
PLAETSE HOUCK

NC

UB

NC

ND



UB

NC

UB

RUE DE L'EGLISE

LE VILLAGE

UA

UA

NC

départementale

2NA

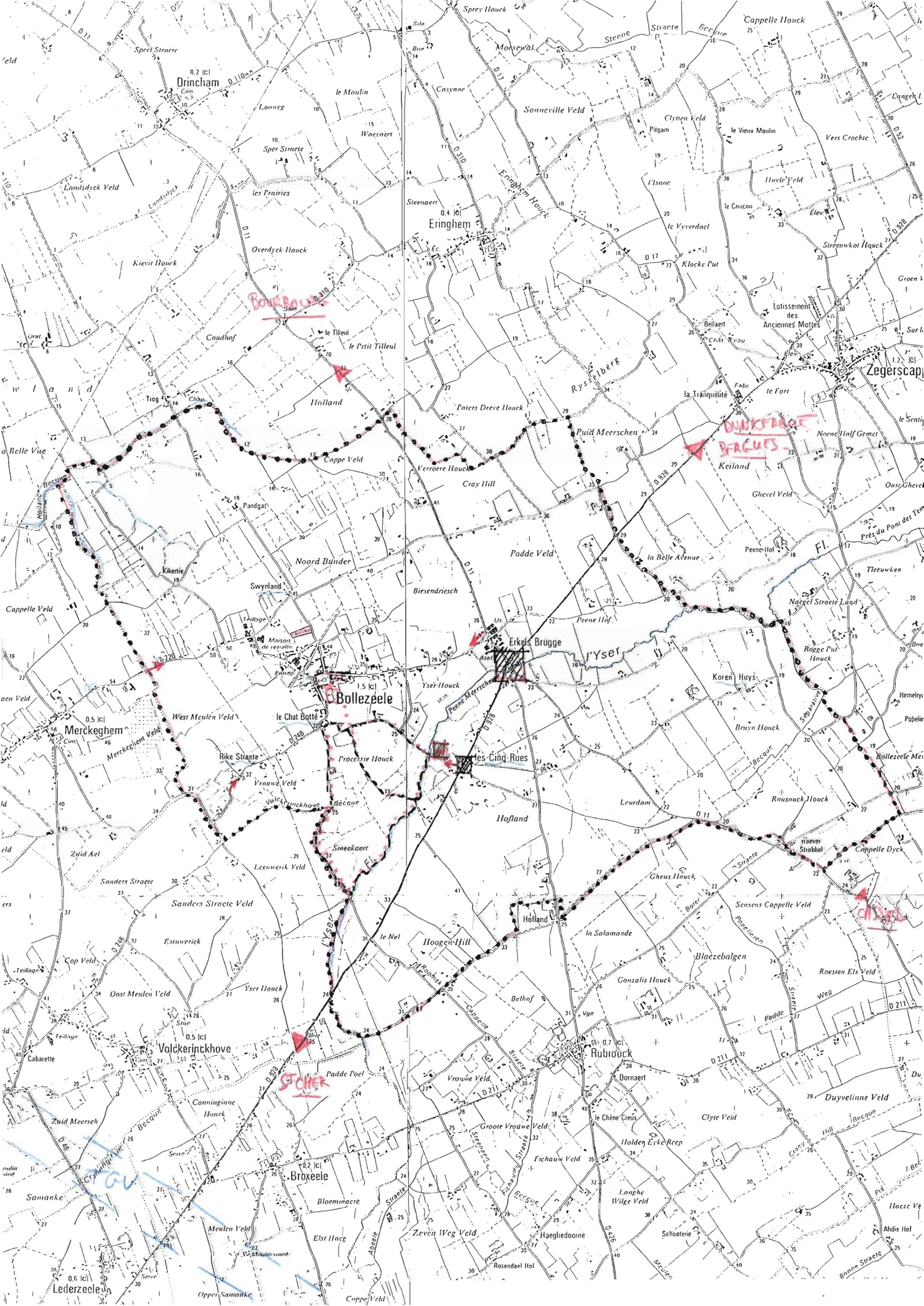
UA

1NA

NC

UB

ND



Drincham

Eringhem

Bollezeele

Merckeghem

Rubrouck

BOURBAIN

DUKFAAGE  
BRAGUES

SICHER

GROU

0.2 |cl|

0.4 |cl|

1.5 |cl|

0.5 |cl|

0.7 |cl|

0.2 |cl|

0.6 |cl|

Speel Straete

le Moulin

Sonneville Veld

Cappelle Houck

Landsdyck Veld

les Prairies

Eringhem Houck

Clyten Veld

Kievit Houck

Overdyck Houck

Steenert

le Vyverdael

Coudhof

le Tilleul

Paters Dreve Houck

Klocke Put

Trog

Holland

Puid Meerschen

la Tranquillite

Belle Vie

Cappe Veld

Verroere Houck

Keiland

Holland

Pandgat

Cray Hill

Ghevel Veld

Cappelle Veld

Noord Bunder

Padde Veld

la Belle Avenue

Swynland

Biesendriesch

Peene Hof

Peene Hof

Maison de retraite

le Chat Botte

Erkels Brugge

Yser

West Meulen Veld

Proccessie Houck

Yser Houck

Koren Huys

Merckeghem Veld

Rike Straete

les Cinq Rues

Bruyn Houck

Vrouwe Veld

Beccave

Hofland

Leurdam

Zuid Ael

Smeckaert

Holland

Gheus Houck

Sanders Straete

Leuwerik Veld

la Salamande

Boyer

Sanders Straete Veld

le Nel

Hoogen Hill

Sensens Cappelle Veld

Cop Veld

Yser Houck

Belhof

Popelieren

Oost Meulen Veld

Padde Poel

Cappelle

Blaczebalgen

Volckerinckhove

Conninginne Houck

Vrouwe Veld

Gonzalis Houck

Zuid Meersch

Beccave

Groote Vrouwe Veld

le Chene Creux

Samanke

Broxeele

Fichau Veld

Holden Eyke Reep

Meulen Veld

Bloemnacre

Haeghedoorne

Langhe Wilge Veld

Opper Samanke

Elst Ilag

Zeven Weg Veld

Schooterie

Lederzeele

Coppe Veld

Rosendael Hof

Melien

# SOMMAIRE

A - CADRE GENERAL

B - OBJECTIFS

C - PROCESSUS

D - ESPACES ROUTIERS ET SYMBOLIQUES

E - EQUIPEMENTS ET ABORDS

F - ESPACES BATIS

LIMITE BATI/PAYSAGE AGRICOLE

G - PAYSAGE-TOURISME

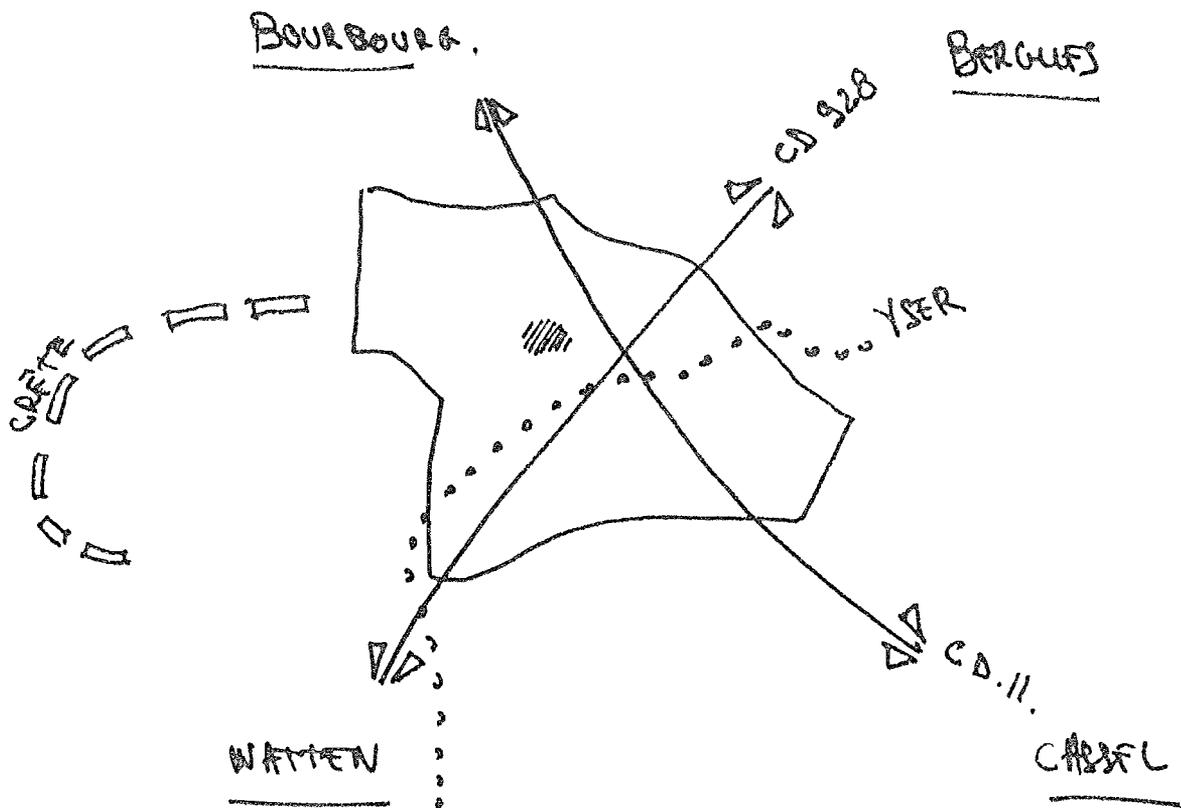
H - SENSIBILISATION -

VALORISATION DU PATRIMOINE

## A - CADRE DE GENERAL

Commune de 1500 habitants située au centre du quadrilatère formé par les villes de Bourbourg, Bergues, Cassel et Watten, **Bollezeele** souhaite mettre en valeur les atouts et gommer les aspects négatifs du paysage communal.

Déjà sensibilisée à travers des actions comme le contrat de rivière "Yser", la Municipalité sollicitera le Conseil Général pour réaliser une étude de paysage sur l'ensemble de son territoire. Outil de gestion communal ce travail pourra aboutir à un programme pluriannuel de travaux.



## **B - OBJECTIFS**

Si l'étude se caractérise par la globalité des préoccupations et du site, l'équipe de maîtrise d'oeuvre travaillera avec plus d'acuité les thèmes suivants :

- espaces routiers et symboliques
- équipements et abords
- le bâti
- tourisme et paysage
- sensibilisation des habitants

Chacun de ces thèmes pourra réclamer ou susciter un partenariat spécifique, décidé et conduit par la municipalité. La production de documents devra s'accorder au niveau d'attente de ces partenaires afin de s'assurer de leur parfaite complémentarité d'action.

## **C - PROCESSUS**

Le travail attendu de l'équipe de maîtrise d'oeuvre se décompose en trois étapes :

### **1 - POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME.**

Le maître d'oeuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'oeuvre dans son entreprise (plan P.O.S. - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- C.A.R.F.O. : Comité d'Aménagement Rural de la Flandre Occidentale
- Agence de l'Eau
- D.D.E. - D.D.A. - D.R.A.E. - D.R.A.C.
- C.D.T.
- Syndicat et office de tourisme
- Habitants - enseignants - commerçants...
- Communes voisines
- ...

**Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.**

## 2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION.

L'analyse se basera sur :

- . **L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale :
  - sortie d'école
  - rencontre sportive
  - ducasse
  - jour/nuit
  - été /hiver
  
- . **Un recensement** du patrimoine architectural et végétal et de son impact sur le paysage.
  
- . **Des outils**, dont le maître d'oeuvre fixera la nécessité : photos, films, vues aériennes...
  
- . **Des informations** complémentaires indispensables aux prises de décisions ultérieures.
  - contrat de rivière
  - programme D.V.I. du Conseil Général
  - histoire locale
  - ...

Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

**Les propositions du maître d'oeuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et des schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.**

Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'oeuvre commune.

### **3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.**

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'oeuvre établira un programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- L'exemplarité
- L'urgence
- Les opportunités (partenaires...)
- Le coût
- ...

**Les Avant-Projets-Sommaires des sites concluront cette troisième étape.**

Parallèlement à ces missions "ordinaires" il sera demandé au maître d'oeuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que "journée de la haie, de l'arbre"...).

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".

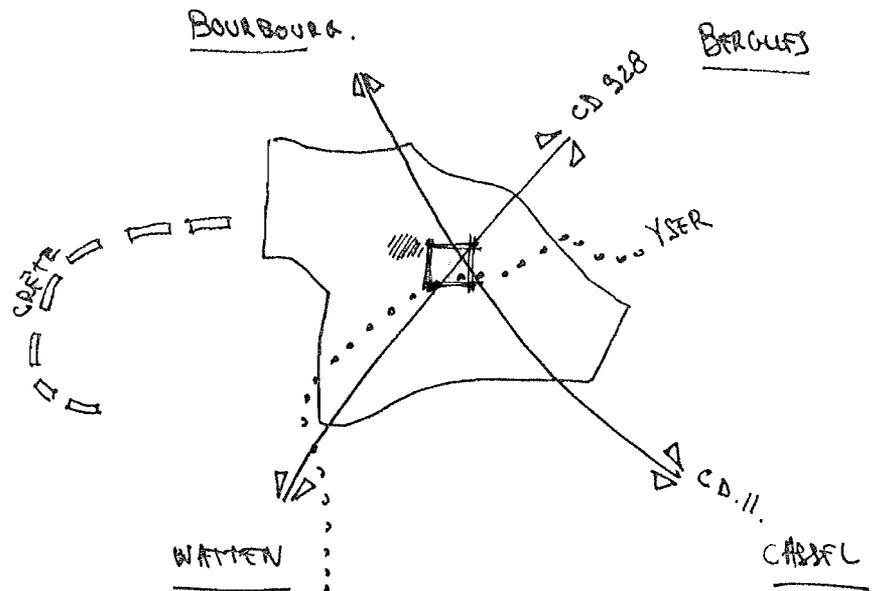
Le Conseil Général souhaite à moyen terme communiquer à un public élargi le contenu des études communales réalisées dans le cadre de cette politique.

A cette fin, il pourra être demandé au maître d'oeuvre des documents graphiques permettant d'illustrer le travail réalisé pour la commune.

## D - ESPACES ROUTIERS ET SYMBOLIQUES

La pratique majeure du territoire communal s'effectue par le réseau routier, qu'il soit départemental ou communal.

Le réseau départemental, le plus fréquenté, dessert la commune en croix. Il est marqué à la fois par des séquences signifiantes "les entrées" et par des lieux représentatifs ou symboliques "lieux forts".



### 1) LES ENTREES

Les limites administratives de la commune ne sont en rien affirmées par des événements ou des cassures dans ce paysage rural. Seule, la limite sud-ouest correspond un court instant aux méandres de l'Yser.

La notion "d'entrée de village" ne correspond donc pas au franchissement de la limite communale mais bien à l'approche du secteur bâti depuis un axe routier structurant.

Il s'agit de deux carrefours sur le C.D. 928 : "les cinq rues" et "Erkels Brugge" véritables portes donnant accès au centre du village.

La logique de ces espaces demande que soit également prise en compte la séquence routière entre ces deux carrefours.

## 2) LES LIEUX FORTS

Le plaisir à vivre des habitants ainsi que le sentiment communautaire se manifestent à travers des lieux privilégiés que la commune se propose de valoriser et de conforter.

Lieux de rencontres, d'échanges, de quotidienneté ou d'événements exceptionnels, les espaces sont également représentatifs de la qualité de vie communale.

C'est donc en fonction de tous ces attendus que l'équipe de maîtrise d'oeuvre aura à étudier :

- 1 - La rue de l'église (Grande-Rue)
- 2 - La place de l'église
- 3 - La place du Jeu de Paume

La valorisation de chacun de ces sites ne se limite pas à l'emprise publique.

**La rue de l'Eglise :** outre les pratiques routières classiques (circulation-stationnement) qui pourront être recomposées, la qualité des franges bâties est indissociable du contexte, elle pourra faire l'objet d'amendements ou d'aménagements.

La participation privée sera incitée au moyen de schémas généraux définissant les enjeux et de croquis illustrant les moyens envisageables à mettre en oeuvre.

**La place de l'église et le contour :** un même niveau d'attention y sera porté en mettant l'accent notamment sur la présence des bâtiments institutionnels (école - église - mairie...) et leur valorisation (éclairage...).

L'inscription d'équipements nouveaux tel que l'abribus pourra être abordée dans un contexte plus général de "services" à offrir tant aux habitants qu'aux touristes (randonneurs - automobilistes - groupes en bus...).

## **La place du Jeu de Paume**

L'affectation définitive de cet espace est conditionnée par le foncier.

En effet, l'ensemble n'est pas propriété communale.

Une vue prospective tant de l'usage que de la configuration de la place permettra de conforter la municipalité dans sa démarche d'acquisition foncière. L'extension de la mairie, même à long terme devra être prise en compte.

## **E) - EQUIPEMENTS ET ABORDS**

Par delà la lecture purement institutionnelle qu'il ne faut pas minorer, les équipements communaux doivent fonctionner parfaitement tant de manière autonome que complémentaire.

### **Les écoles**

Le parvis, l'entrée, la cour de récréation sont autant d'espaces extérieurs dont la qualité rejaillit immédiatement sur l'usage de tout l'équipement.

Le maître d'œuvre proposera des aménagements allant en ce sens, en observant spécialement les moments de plus forte fréquentation de chacun des lieux.

La relation au village, les liaisons piétonnes prépondérantes, particulièrement vers la cantine, font partie de la vie des élèves et des habitants. Le confort des cheminements peut être par ailleurs l'occasion de promenades indépendamment de la pratique scolaire.

### **La mairie**

La Municipalité souhaite pouvoir à l'avenir étendre cet équipement.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux en cohérence avec les abords, il apparaît indispensable d'en faire une préfiguration.

Cette vue à moyen terme pourra le cas échéant être exprimée dans le parti d'aménagement.

### **Aire sportive - salle communale**

A un jet de pierre de la Place, se situe une vaste étendue occupée par le terrain de foot.

Une attention particulière est demandée sur l'aspect fonctionnel du lieu et notamment de ses limites :

- Au nord : l'école maternelle
- Au sud : le club de pétanque
- A l'est : les bâtiments communaux

La Municipalité désire acquérir une parcelle au Sud/Est pour y réaliser une aire de jeux, lieu de jonction possible entre les boucles de randonnée et le centre du village.

### **Salle polyvalente**

Donnant sur la rue de l'église à hauteur de l'ancienne gendarmerie, se greffe une suite d'espaces desservant :

- la gendarmerie
- la salle polyvalente
- les ateliers municipaux
- un lotissement

Le maître d'oeuvre fera des propositions d'aménagement visant à un meilleur usage et une meilleure lecture de ces espaces et de ces équipements y compris l'accroche sur la rue de l'Eglise.

### **La décharge**

Au Nord du centre du village, dans l'axe de la rue de Flandre, la commune est propriétaire d'une décharge en fin d'exploitation. L'accès se fait par l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Compte-tenu de la spécificité du lieu, la commune désire qu'en soit examiné l'ensemble des possibilités d'usage.

Le travail consistera donc à fixer la vocation du site puis à définir les aménagements nécessaires.

## **F) ESPACES BATIS - LIMITE BATI/PAYSAGE AGRICOLE**

### **- Transition**

Dans le cadre de la composition du paysage (parcellaire - réseau viaire et hydrologique) la partie urbanisée intervient par le traitement de ses limites.

Qu'ils soient publics ou privés, il appartient au maître d'oeuvre de faire de ces lieux une douce transition entre l'urbain et l'agricole.

Le bâti se compose pour l'essentiel de deux lotissements et du linéaire le long des routes principales. L'examen des lotissements devrait apporter des éléments d'organisation pour d'éventuelles extensions communales (cahier des charges de lotissement...).

### **- Espaces verts de proximité**

Très fréquent en situation urbaine, ce type d'espace se rencontre ici essentiellement dans les deux lotissements.

Il s'agit pour le maître d'oeuvre d'en valoriser l'usage et d'en faciliter la gestion par un aménagement approprié.

### **- Les fenêtres**

Complémentairement au traitement des limites du bâti, depuis l'extérieur du village, il apparaît indispensable que soient évoquées et organisées les vues de la campagne depuis le centre.

Ces vues peuvent être composées à partir de fenêtres qui focalisent la perception sur des événements du paysage.

## **G - PAYSAGE - TOURISME**

A la croisée de pôles touristiques fréquentés, la commune de Bollezeele estime à juste titre pouvoir apporter sa contribution dans la définition d'un produit touristique de qualité.

La fréquentation de la route de crête (D. 226) depuis Merckeghem vers Watten est un potentiel de consommateurs à retenir un moment.

Il est convenu que le plaisir à vivre des habitants passe par la valorisation des constituants du paysage et des modes de consommation de l'espace communal.

Ces diverses actions peuvent le cas échéant s'enrichir d'une attention portée aux consommateurs étrangers à la commune, sans pour cela nécessiter un investissement particulier.

Parmi les thèmes à aborder 5 semblent incontournables :

### **- Boucles de randonnée/la source**

A l'usage des habitants les parcours devront être signalés et praticables par d'autres.

### **- Réseau hydrologique - Becques/Yser**

### **- Bords de chaussée**

Les bordures de voies ainsi que les fossés devront faire l'objectif de proposition d'aménagements conciliant esthétique et facilité de gestion.

A ce titre, la D.V.I. du Conseil Général mènera prochainement une expérimentation basée sur les travaux du centre de phytosociologie de Bailleul.

### **- Signalétique**

Complémentairement à la directionnelle, il est souhaitable d'apporter le plaisir de comprendre par une information dès qu'elle semble nécessaire.

Afin d'éviter le danger d'accumulation dans ce domaine, le maître d'oeuvre le rapprochera de divers maîtres d'ouvrage :

- réseau routier - national/départemental - D.D.E.
- C.D.T. ou C.R.T.
- Gîtes ruraux
- C.A.R.F.O.
- ...

### Equipements spécifiques

Certaines réalisations comme l'abribus sur la place peuvent être complétées de supports de services à l'usage de touristes :

- bancs
- informations
- poubelles
- supports vélos...
- 
-

## H - VALORISATION DU PATRIMOINE - SENSIBILISATION

Le cadre de vie est l'affaire de tous. A ce titre il convient que l'effort consenti par l'équipe municipale et ses partenaires soit complété et amplifié par les habitants dans la gestion des espaces extérieurs et l'entretien du bâti.

Cette sensibilisation se fondera sur la mesure précise des richesses du patrimoine et la définition des actions à mener pour en gommer les aspect négatifs et magnifier les potentialités.

La participation des habitants s'appuyera sur l'information (expositions...) et nécessitera des conseils sous forme de croquis - fiches techniques - palettes de couleurs...

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elles s'accompagneront d'échanges avec les gestionnaires municipaux et leurs partenaires.